

DECISION

N° 2025/062 /DEC/7.2

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal, à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de fixer un droit d'entrée pour la soirée Irlandaise « St Patrick » qui aura lieu le samedi 22 mars 2025 à 19h30 salle Michel Audiard.

D E C I D E :

Article 1^{er} : Le droit d'entrée pour la soirée Irlandaise « St Patrick » qui aura lieu le samedi 22 mars 2025 à 19h30 salle Michel Audiard est fixé comme suit :

- tarif plein pour les adultes à 25 €
- tarif réduit pour les enfants de moins de 12 ans à 10 €

Article 2 : Monsieur le Trésorier et Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le vingt-huit février deux mil vingt-cinq.

Le Maire de la Ville d'EU,

